

ASP-Yvelines

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2025

Procès-Verbal

1. Ouverture de l'Assemblée Générale

Pierre V., président de l'association, adresse ses remerciements chaleureux à l'ensemble des bénévoles de l'ASP-Yvelines. Il souligne ce qui fait la singularité de l'association : la primauté du facteur humain et la contribution de chacun à un projet résolument collectif.

Il tient également à exprimer sa reconnaissance envers ses prédécesseurs à la présidence, et en particulier envers Élisabeth Turquais, ancienne présidente de l'ASP-Yvelines.

Il revient ensuite sur les réalisations collectives qui ont marqué ces dix dernières années :

- L'ébauche de l'équipe pompier ;
- La mise en place de l'équipe deuil ;
- Les formations continues des bénévoles, en présentiel comme en visioconférence ;
- La création du rôle de représentants des usagers ;
- La participation au groupe éthique du Pallium, au sein duquel l'ASP-Yvelines est représentée ;
- Le projet AVA-Tab, aujourd'hui pleinement opérationnel ;
- La constitution de l'équipe volante ;
- L'intégration à la Fédération Jalmalv ;
- Le rapprochement avec l'association Jalmalv Yvelines ;
- Le déploiement de nouvelles équipes à Guyancourt, Maisons-Laffitte, Rambouillet, et prochainement au Vésinet ;
- La présence de l'association à l'échelle départementale (CORPALIF, entre autres).

Ces succès sont le fruit d'un engagement partagé et d'une cohésion unanime au sein de l'équipe. Pierre V. souhaite enfin rappeler trois points de vigilance essentiels :

- Préserver la vocation première de ce bénévolat : un bénévolat d'écoute, fondé sur la disponibilité et la gratuité de l'accompagnement ;
- Renforcer la fluidité dans les échanges entre bénévoles accompagnants et bénévoles de structure ;
- Maintenir le lien avec le malade au-delà de son hospitalisation.

2. Contrôle des présents et des pouvoirs

Le compte est fait des présents (29) et des pouvoirs reçus (23), soit 52 présents et représentés et l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

3. Approbation du procès-verbal de l'AG du 10 avril 2025

Le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale tenue le 10 avril 2025 est approuvé par les présents et représentés avec aucun vote contre, ni aucune abstention.

4. Rapport d'Activité 2025 et Validation

a. Quelques chiffres à retenir :

- En établissement dans 14 établissements :
 - 4 900 accompagnements réalisés.
 - 170 familles accompagnées.
- Accompagnement du deuil :
 - 60 personnes endeuillées accompagnées.
 - 3 ateliers et 12 cafés deuil dont 2 à Versailles.
- Équipe volante (créée en 2025) :
 - 33 accompagnements dédiés aux sollicitations urgentes pour 5 personnes en fin de vie, y compris week-end et jours fériés.
- Accompagnements par téléphone :
 - 77 écoutes assurées.
- Tablettes AVA-Tab :
 - 10 tablettes mises à disposition pour faciliter les échanges entre les patients et leurs proches.

Cela représente 16 400 heures de bénévolat réalisés (bénévoles accompagnants et bénévoles de structures confondus).

b. L'association sur le terrain

Renforcer les compétences et le bien être des bénévoles pour un accompagnement de qualité

- 54 bénévoles formés, dont 17 en formation initiale (2 sessions)
 - Sensibilité au Deuil et Accompagnement des endeuillés (le 01/02/2025)
 - L'écoute (2 sessions)
 - Le toucher et l'accompagnement des malades (une journée en présentiel le 25/09/2025)
 - Rencontre annuelle des responsables associatifs JALMALV.
- 68 groupes de paroles assurés par des psychologues.
- 589 heures de formation dispensées.

Evènements marquants

- Célébration des 25 ans de l'association : Un événement réussi le 14 octobre, réunissant 90 participants pour marquer un quart de siècle d'engagement.
- Table ronde « Les motivations du bénévole en soins palliatifs en 2025 » : Organisée le 21 juin, elle a rassemblé une trentaine de personnes, renforçant le dialogue et la réflexion collective.

Présence dans la cité : Rayonner et sensibiliser

- 8 forums des associations en septembre : Une visibilité auprès du grand public.
- Participation active à des colloques et collectifs :
 - Acteurs des soins palliatifs : SFAP, Corpalif, Collectifs Île-de-France, Jalmalv, DACYN, Dactys, HAD Santé Yvelines,
 - Aidants : Plateforme des aidants de Louveciennes, réseau Centr'aider
 - Sensibilisation en entreprise : Servier

c. Plan de communication : Recruter, promouvoir et sensibiliser

- *Communication externe pour recruter*
 - La refonte des annonces de recrutement sur les plateformes web Tous Bénévoles, France Bénévolat, Benevolt, etc.
 - Le lancement d'une campagne active sur les réseaux sociaux grâce au recrutement d'une community manager bénévole
 - La poursuite des campagnes mairies afin de bénéficier de la publication d'une annonce dans les journaux locaux et/ou réseaux sociaux des communes, deux fois par an.
 - L'organisation de la participation à 8 forums des associations.
- *Communication externe pour promouvoir l'association*
 - La campagne des vœux par mail à tous nos sympathisants et distribution en fin d'année de boîtes de chocolat aux équipes soignantes sur les sites où agit l'association.
 - La mise à jour du site internet.
 -
- *Communication interne vers les bénévoles :*
 - La diffusion de flashes info (rappels de dates de réunion, de formation, etc.).
 - La traditionnelle galette des rois permettant de réunir les bénévoles d'accompagnement et les bénévoles de structure.
 - Le buffet festif organisé le 21 juin 2025 ouvert à tous les bénévoles, précédé d'une table ronde.

Approbation du rapport d'activité 2025 :

- Vote contre : 0
- Abstention : 0
- Vote pour : 52

5. Rapport financier des comptes 2025 et validation.

L'exercice 2025 ressort en très léger excédent, avec un résultat comptable de **547,60 €**.

L'augmentation des frais de fonctionnement de l'association (et notamment dans des actions de communication) a pu être absorbée par une forte augmentation des dons des personnes physiques ou morales.

Toutefois, l'avance de la CNAMTS/SFAP pour remboursement des frais de formation de 2024, traditionnellement versée en fin d'année, ne l'a pas été cette année. Ce manque à gagner provisoire, de l'ordre de 8 000 €, a pu être compensé par une reprise de la moitié de la Provision pour risque qui ne se justifie plus. Le cout complet de gestion d'AVA-Tab s'est élevé à 31 593 € en 2025, financé par une reprise du même montant du fonds dédié constitué depuis 2022, et complété cette année par le don de 15 900 € reçu de la fondation Pier d'Avenir.

La situation de trésorerie est restée assez tendue en cours d'année compte tenu de la volatilité des subventions et des dons, mais néanmoins elle ne s'est pas dégradée entre décembre 2024 et décembre 2025 avec environ 76 000 € en compte.

En conclusion, les faits principaux suivants sont à retenir :

- L'exercice 2025 ressort en très léger excédent, avec un résultat comptable de **547,60 €**
- Une certaine fragilité du compte d'exploitation en raison des aléas sur le paiement de la subvention SFAP ;
- Une bonne dynamique sur la collecte de dons qui a permis de financer les augmentations de charges sur certains postes spécifiques (communication, formation...), mais qui reste à confirmer en 2026 ;
- Un nombre de formations stable par rapport à 2024 et un nombre de Groupes de Parole en forte augmentation = 28%, ce qui est très positif.
- Des dépenses de fonctionnement, hors Communication et AVA-Tab, correctement maîtrisées et stables par rapport à l'exercice précédent.

➤ Vérificateur des comptes 2025

La vérificatrice des comptes valide des comptes de l'ASP-Yvelines pour l'année 2025.

Approbation du rapport financier 2025 :

- Vote contre : 0
- Abstention : 1
- Vote pour : 51

6. Renouvellement du vérificateur pour l'année 2026

L'assemblée renouvelle le mandat du vérificateur pour l'année 2026.

7. Rappel de la cotisation 2026

La cotisation 2026 est maintenue à 30 € pour l'année.

- Vote contre : 0
- Abstention : 0
- Vote pour : 52

8. Renouvellement/élection des membres du conseil d'administration

- Ne se représentent pas : démissionnaire
 - Corinne Savary
- la proposition de réélection :
 - Pierre Vezy,
 - Christine Dupraz,
 - Dr Nathalie Charon
 - Association Le Pallium.

- Les candidats au conseil d'administration
 - Vincent Godemel.

Vote des Administrateurs 2026

Il est proposé à l'Assemblée Générale au vote pour ces réélections et élection : (vote à main levée)

- Vote contre : 0
- Abstention : 0
- Vote pour : 52

9. Quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'année 2025

Il est proposé à l'Assemblée Générale de donner quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'année 2025 : (vote à main levée)

- Vote contre : 0
- Abstention : 0
- Vote pour : 52

10. Proposition de stratégie à 5 ans

➤ Fidéliser les bénévoles

- Proposer des formations aux nouveaux (Tutoriels, modules en ligne)
- Parcours certifiants, reconnaissant l'expérience (niveaux)
- Parrainage/référent des nouveaux, support des bénévoles, organiser des cursus parallèles

Objectifs :

- *Doubler le taux de conversion des candidats en bénévoles (15% => 30%)*
- *Allonger la durée du temps passé dans l'association (5 ans vs 3 ans)*
- *Encourager et accompagner les bénévoles sur plusieurs modes d'intervention.*

➤ Développer l'ancrage territorial

- Action de communication auprès d'acteurs reconnus ;
 - Fondations d'Entreprises / Mutuelles –
 - Départemental / Régionales / Nationales
 - Établissements (Hopitaux, Ephaad, etc...)
- Développer des actions locales au sein de communes ciblées, systématisant (Créer une approche globale et reproductible, par ex sur une période donnée) => Impact bénévoles locaux.
- Sensibiliser le grand public via des événements (cafés rencontre, conférences) et des partenariats avec les médias, participer en tant qu'organisateur de la fédération JALMAV.

Objectifs :

- *Augmenter le nombre d'établissements où nous sommes présents (20 vs 14)*
- *Signer un partenariat avec des fondations (3 vs 0)*
- *Participer en tant qu'organisateur à un événement de la Fédération.*

➤ Sécuriser le financement de l'association

- Développer des partenariats avec des financeurs sur le long terme (>= 3 ans), fondations, associations, mutuelles, banques.
- Participer aux campagnes de dons d'arrondis ou collecte grand-public
- Développer les subventions issues des CCAS en analysant l'existant et développant notre couverture.

Objectifs :

- *Minimum 35% du financement annuel de l'association sécurisé à 3 ans via des fondations ou autres*
- *Participer à 2 actions de collecte grand public (micro-dons etc ...) par an dès 2027*
- *Développer le financement des CCAS (30k€ vs 17k).*

11. Les projets 2026

- **Renforcer notre mission d'accompagnement dans les Yvelines**
 - Étendre l'activité d'accompagnement par téléphone.
 - Renforcer l'accompagnement à domicile en suivant une formation dédiée.
 - Diversifier les possibilités d'accompagnement pour un même bénévole.
 - Consolider l'activité de l'équipe Deuil.
 - Engager une réflexion à étendre l'équipe volante de l'accompagnement d'urgence des personnes en fin de vie à d'autres établissements.
 - De nouveaux établissements : Hôpital du Vésinet pour son service d'oncologie avec LISP, maison de vie Jeanne Garnier à Versailles dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'ARS.
 - Continuer le rapprochement avec l'association Jalmalv Yvelines P. Marze.

- **Améliorer l'accompagnement humain en soins palliatifs dans les Yvelines**
 - L'association s'engage pour faciliter l'accès aux soins palliatifs à travers ses différents lieux d'accompagnement.
 - Sa mission : soutenir toute personne atteinte d'une maladie grave, qu'elle soit ou non en fin de vie. Des bénévoles formés se rendent auprès des malades, où qu'ils se trouvent (domicile, établissement de santé, etc.). Cet accompagnement s'adapte à l'évolution de la maladie et aux souhaits du patient, jusqu'à la fin de vie.
 - Soutien aux aidants : les bénévoles offrent une écoute et un soutien aux proches, lors des visites à domicile, par téléphone ou via une tablette installée au domicile.
 - Partenariat avec les Ehpad : une convention permet aux résidents en fin de vie de rester dans leur établissement, avec un accompagnement bénévole pour eux, leurs familles et les soignants.
 - Rôle sur le territoire : l'association collabore avec tous les acteurs des soins palliatifs des Yvelines, en renforçant le lien avec les soignants et en s'appuyant sur le comité éthique de l'association Le Pallium.

- **Développer la culture palliative dans la cité**
 - Communiquer sur les Directives Anticipées et la désignation de Personne de Confiance.
 - Développer la fonction de Représentation des usagers : sous l'agrément de la fédération Jalmalv, soit en postulant à l'ARS ou bien lorsque proposé par un établissement.
 - Veiller sur les événements et projections de films à l'occasion desquels l'association pourrait être présente avec un stand d'information voire via une intervention.
 - Continuer les interventions en entreprises sur la sensibilisation aux soins palliatifs et à l'accompagnement.

- **Finaliser notre intégration à la fédération JALMAV**
 - La nouvelle dénomination Jalmalv Yvelines - ASP.

- Des moyens seront mutualisés avec Jalmaalv Yvelines – Association P. Marze (site internet, formations, outils).
- Une évolution statutaire introduira la possibilité d’une présidence collégiale pour renforcer la gouvernance partagée.
- Continuer à développer notre culture Jalmaalv.

➤ **En structure : se renforcer pour répondre à notre vision**

- Renforcer les équipes par la recherche de nouveaux bénévoles :
 - Nous cherchons 5 personnes :
 - Le remplacement de Bruno par Vincent : c’est chose faite
 - 3 personnes qui seconderaient Christine dans son travail de communication.
 - 1 personne pour développer la mise en place des tablettes AVA-Tab.
- Continuer à développer les équipes de bénévoles d’accompagnement pour répondre aux différents projets.
- Mise en place d’une plateforme pour garantir :
 - une meilleure fluidité des informations,
 - une sécurité de toutes nos données stockées en France.
- Mise à jour de notre manuel des pratiques dont le RGPD
 - Formalisation du processus de recrutement.

12. Budget 2026

	Revenus			Charges	
	réel 2025	Budget 2026		réel 2025	Budget 2026
Etat	4 888	20 000	Remunerations	26 637	24 150
Collectivités locales	21 150	18 400	Formation initiale	5 421	4 230
Partenaires	9 400	12 500	Formation continue	12 352	11 810
Cotisations	2 425	2 800	Achats	16 975	11 035
Dons	25 385	25 250	Cotisations	1 574	1 650
Participation aux frais	2 217	5 700	Loyers et charges	8 181	11 550
Utilisation des Fonds dédiés	31 593	6 308	Informatique et telecom	9 356	15 155
Revenus financiers	1 519	1 600	Honoraires	1 171	0
Reprise de provisions pour risques et charges	8 500		Frais divers (déplacement, congres,..)	2 536	6 670
			Dot aux Amortissements	22 326	6 308
TOTAL	107 076	92 558	TOTAL	106 528	92 558

Approbation des orientations à 5 ans et les axes et le budget 2026

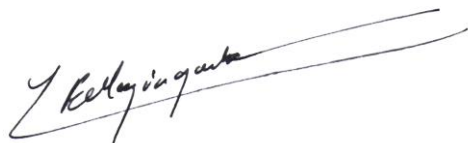
- Vote contre : 0
- Abstention : 0
- Vote pour : 52

À 19h30 heures, l'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale ordinaire est close.

À Versailles, le 16 avril 2026.

Le président

Yves-Emmanuel MAZINGARBE



Le secrétaire général

Bruno FRANCOIS



ASP-Yvelines

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 16 AVRIL 2025

Procès-Verbal

➤ **Contrôle des présents et des pouvoirs**

Le compte est fait des présents (29) et des pouvoirs reçus (23), soit 52 présents et représentés et l'Assemblée Générale extraordinaire peut valablement délibérer.

➤ **Préambule**

Lors de l'AGE du 18/12/2024, nous avons adopté de nouveaux statuts qui validaient notre rattachement à la Fédération Jalmalv tout en gardant notre nom sous réserve de le modifier en incluant Jalmalv dans le nom de l'association.

➤ **Nouveau Nom**

Entre temps, nous nous sommes rapprochés de Jalmalv Yvelines P. Marze et avons décidé d'un commun accord que nos deux associations porterait un même "préfixe" :

Jalmalv Yvelines suivi du nom de l'association

- Jalmalv Yvelines P. Marze
- Jalmalv Yvelines - ASP

ASP-Yvelines  **Jalmalv Yvelines - ASP**

➤ **Modification des statuts**

Suite à notre nouveau nom, nous faisons évoluer les statuts et apportons la possibilité d'avoir une présidence collégiale

- **L'objet de l'association**

La modification de l'objet de notre association ; **ajout de la formation dans nos statuts**

La formation est devenue une activité interne importante qu'il faut reconnaître au travers de nos statuts.

ARTICLE 2 : OBJET

L'Association agit dans le cadre de l'article 10 de la Loi n°99-477 du 9 juin 1999, visant à garantir l'accès aux soins palliatifs, et conformément à l'éthique définie dans la Charte des Associations d'Accompagnement en Soins Palliatifs, annexée aux présents statuts.

L'Association a pour objet :

- **D'accompagner** les personnes traversant une phase critique d'une maladie grave ou en fin de vie, ainsi que leurs familles, dans le cadre des soins de support ou des soins palliatifs, ainsi que les personnes endeuillées, que ce soit en milieu hospitalier, à domicile, en établissement médico-social, et ou par tous moyens numériques mis à leur disposition (téléphone, tablette...).
- **De promouvoir** les soins palliatifs auprès des professionnels de santé et de sensibiliser le grand public à leur importance.
- **De rechercher, sélectionner, former, encadrer et soutenir** des équipes d'accompagnants bénévoles qui interviennent dans un cadre réglementé, auprès de personnes malades et de leurs proches et aidants.



- **Le conseil d'administration**

ARTICLE 8 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition et élection

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration dont les membres sont au nombre de cinq au moins. Les membres du Conseil sont élus pour un mandat de trois ans par l'Assemblée Générale. Le renouvellement des membres s'effectue annuellement par tiers, de manière à ce qu'environ un tiers du Conseil soit renouvelé chaque année. Les membres sortants sont rééligibles sans limitation de mandats consécutifs.

Représentation des bénévoles

Le Conseil d'Administration est composé à la fois d'administrateurs élus parmi les bénévoles d'accompagnements et d'administrateurs élus parmi les bénévoles de structure. Si le(s) poste (s) d'administrateur parmi les bénévoles d'accompagnements n'est (ne sont) pourvu(s) par l'élection lors de l'Assemblée générale, le(s) poste(s) d'administrateur(s) élu(s) parmi les bénévoles d'accompagnements reste(nt) vacant(s) jusqu'à leur prochaine élection.



En cas de vacance, le Conseil peut, entre deux assemblées générales, en vue de compléter son effectif, procéder à des nominations à titre provisoire. L'Administrateur nommé demeure en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, qui statue sur la ratification de ces nominations. Si ces nominations ne sont pas ratifiées par l'assemblée, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

- **Le bureau : Collégialité de la présidence et la durée des mandats**

ARTICLE 10 : BUREAU

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Bureau composé, au moins, d'un(e) Président(e) ou des deux Co-présidents(e)s, d'un(e) Secrétaire général et d'un(e) Trésorier(e). Il est élu pour un an et ses membres sont rééligibles.

Ils (elles) sont éligibles 6 fois consécutivement dans leurs fonctions respectives. Leur mandat de membre du bureau est indépendant de la durée de leur mandat d'administrateur et prend fin automatiquement s'ils cessent d'être administrateurs. Le Bureau assure la gestion courante.

Les fonctions de membre du Bureau sont gratuites.

- Le (la) Président(e) ou les deux co-présidents(e)s représente(ent) l'Association dans tous les actes de la vie civile et il est investi de tous pouvoirs à cet effet. Il peut déléguer ses pouvoirs à un mandataire, même non-membre de l'Association, mais seulement pour un ou plusieurs objets déterminés dans chaque cas par le Conseil d'Administration.

En cas de Co-président(e)s, ils peuvent avoir les mêmes champs de compétence. Si ce n'est pas le cas, il appartient à la Co-présidence de définir les compétences de chacun des deux Co-présidents(e)s et de les faire valider par le bureau. Dans le cadre de leurs compétences respectives, sauf décision contraire du Bureau, chaque Co-président(e) peut signer seul(e).

En cas de désaccord entre les Co-président(e)s, la décision est prise à la majorité des membres du Bureau.

En cas de représentation en justice, Le (la) Président(e) ou les deux Co-présidents(e)s ne peut (peuvent) être remplacé(e)s que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.



- **Communications publiques**

ARTICLE 13 : COMMUNICATIONS PUBLIQUES

Principes généraux :

L'Association assure une communication externe transparente et régulière auprès du public, des partenaires et des institutions pour promouvoir les soins palliatifs et les soins de supports.

Cette communication vise aussi à valoriser l'engagement des bénévoles, à informer sur les activités et à favoriser les adhésions et les partenariats.

Moyens et responsabilités

- Le Bureau valide la stratégie de communication externe.
- Les supports (site internet, réseaux sociaux, bulletins d'information, communiqués de presse...) sont validés par au moins deux membres du bureau.
- Le membre du bureau, responsable de la communication, coordonne la production des supports et veille à leur conformité légale.

Obligations légales

Tous les supports mentionnent le nom, l'objet, le siège social de l'Association et les coordonnées du bureau, conformément à la loi du 1er juillet 1901.

Charte de communication

- Utilisation exclusive du logo et des couleurs officielles en cohérence avec la communication de la fédération Jalmaalv
- Respect de la neutralité politique et confessionnelle dans tous les messages.

Intervention en tant que membre de l'Association « Jalmaalv Yvelines - ASP »

- Les membres du bureau représentent l'Association dans ses communications officielles.
- Toute personne sollicitée en tant que membre de l'Association « Jalmaalv Yvelines - ASP » pour organiser ou pour participer à une manifestation, une conférence, un stage ou toute action de sensibilisation ou de formation devra en informer le Président (la) Président(e) ou les deux Co-présidents(e)s de l'Association. De telles participations devront respecter le caractère apolitique et non confessionnel de l'Association.
- Les membres de l'Association « Jalmaalv Yvelines - ASP » intervenant en tant que tels établiront un compte-rendu de leur intervention en vue du rapport d'activité de l'Association.



Lors de l'AGE du 16 avril 2026 de ce jour, nous avons adopté la modification des statuts et le changement de nom de l'association.

Approbation du nouveau nom

- Vote contre : 0
- Abstention : 0
- Vote pour : 52

Approbation des modifications des statuts

- Vote contre : 1
- Abstention : 0
- Vote pour : 51

Il a été présenté le nouveau logo de l'association qui a fait l'unanimité de personnes présentes

* * * * *

À 20 heures, l'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale est close et les membres du Conseil d'administration sont appelés à se réunir pour élire le nouveau Bureau.

À Versailles, le 16 avril 2026.

Le Président,
Yves-Emmanuel MAZINGARBE

Le Secrétaire général,
Bruno FRANCOIS

